

**FEDERATION CFTC-CMTE**  
**171 Avenue Jean Jaurès**  
**75019 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS  
E-mail : [info@auditoria.fr](mailto:info@auditoria.fr) • Internet : [www.gestion-strategies.fr](http://www.gestion-strategies.fr) • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg TI B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53  
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

Au bureau fédéral,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre bureau, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **FEDERATION CFTC-CMTE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre organisation syndicale à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organisation syndicale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres de l'association appelé à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 21 juillet 2020

Pour la société AUDITORIA  
Dan GOMPEL  
Commissaire aux Comptes



## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 968,00	4 006,60	961,40	2 617,40
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage	1 113,49	7,42	1 106,07	
Autres immobilisations corporelles	37 109,31	14 652,02	22 457,29	10 821,39
<b>Immobilisations financières</b>				
TIAP & autres titres immobilisés	46 620,60	46 620,60		
Autres immobilisations financières	15 970,00		15 970,00	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>105 781,40</b>	<b>65 286,64</b>	<b>40 494,76</b>	<b>13 438,79</b>
<b>Stocks</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 034,28		1 034,28	6 239,60
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	319 880,92		319 880,92	199 046,86
Autres créances	192 874,94	134 636,73	58 238,21	58 191,45
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	242 303,76	1 731,64	240 572,12	240 303,00
Disponibilités	1 171 602,19		1 171 602,19	1 289 352,68
Charges constatées d'avance	19 336,10		19 336,10	51 373,94
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 947 032,19</b>	<b>136 368,37</b>	<b>1 810 663,82</b>	<b>1 844 507,53</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 052 813,59</b>	<b>201 655,01</b>	<b>1 851 158,58</b>	<b>1 857 946,32</b>

## Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>PASSIF</b>		
Fonds syndicaux	863 811,99	863 811,99
Report à nouveau	715 128,98	934 084,62
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-60 777,81</b>	<b>-218 955,64</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>1 518 163,16</b>	<b>1 578 940,97</b>
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour charges	66 832,00	65 789,00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>66 832,00</b>	<b>65 789,00</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 859,68	108 176,94
Dettes fiscales et sociales	14 400,06	18 987,66
Autres dettes	160 903,68	86 051,75
<b>DETTES</b>	<b>266 163,42</b>	<b>213 216,35</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 851 158,58</b>	<b>1 857 946,32</b>

## Compte de Résultat CFTC CMTE

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Production vendue	279 087,67	135 663,89
Reprises et Transferts de charge	161 049,75	48 139,52
Cotisations	124 794,92	145 941,51
Dons	97,06	379,15
Formation	134 286,33	160 220,37
Droit Syndical	169 889,51	194 610,48
AGFPN	151 633,56	151 831,04
Autres produits	19,76	26,21
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 020 858,56</b>	<b>836 812,17</b>
Autres achats non stockés et charges externes	838 294,34	765 305,92
Impôts et taxes	727,26	551,75
Salaires et Traitements	83 485,51	99 664,63
Charges sociales	47 643,71	58 682,15
Amortissements et provisions	12 396,10	17 208,04
Autres charges	114 257,17	108 153,88
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 096 804,09</b>	<b>1 049 566,37</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-75 945,53</b>	<b>-212 754,20</b>
Produits financiers	15 118,28	2 995,45
Charges financières	132,45	184,42
<b>Résultat financier</b>	<b>14 985,83</b>	<b>2 811,03</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-60 959,70</b>	<b>-209 943,17</b>
Produits exceptionnels	1 455,91	2 893,56
Charges exceptionnelles	700,02	11 283,03
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>755,89</b>	<b>-8 389,47</b>
Impôts sur les bénéfices	574,00	623,00
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-60 777,81</b>	<b>-218 955,64</b>
Contribution volontaires en nature		
<b>Total des produits</b>		
<b>Total des charges</b>		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FÉDÉRATION CFTC CMTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 851 159 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 60 778 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/05/2020 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'absence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,73 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 2012-2016)

## Faits caractéristiques

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Déménagement de la CFTC - CMTE en juin 2019

Arret Maladie d'une salariée durant plusieurs mois, le suivi comptable a pris du retard notamment dans le reversement des cotisations à la Confédération



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 968			4 968
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 968</b>			<b>4 968</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 113		1 113
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 521	2 928	7 521	2 928
- Matériel de transport		8 449		8 449
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 284	10 258	10 810	25 732
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>33 804</b>	<b>22 749</b>	<b>18 330</b>	<b>38 223</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	140 000		140 000	
- Autres titres immobilisés	47 632		1 011	46 621
- Prêts et autres immobilisations financières		15 970		15 970
<b>Immobilisations financières</b>	<b>187 632</b>	<b>15 970</b>	<b>141 011</b>	<b>62 591</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>226 404</b>	<b>38 719</b>	<b>159 341</b>	<b>105 781</b>

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- Caution - Bail Coprova R. Jean Jaur : 15 860 euro
- Renault Clio -4Cv : 8 449 euro
- Evolsoft-Mise en place serveur : 7 825 euro
- Travaux plomberie : 2 928 euro
- Evolsoft-remplac onduleur : 1 188 euro
- Leroy Merlin -Meuble Cuisine : 1 113 euro
- Téléphone samsung S10 Sekkai : 675 euro
- Ordinateur Lenovo - Fremont : 570 euro
- Caution Parking -171 Av Jean Jaures : 110 euro

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

Elles sont composées de :

- Parts de la SCI CFTC : 1 390 parts à 33.54 euros soit un total de 46 620.60 euros,
- Parts de la SCI Maison commune CFTC : 1011 parts à 1 euros soit un total de 1011 euros, remboursé en 2019

Avance à la SCI Maison commune : 140 000 euros, remboursé en 2019

Des dépréciations sont constatées au 31 décembre en cas de moins-value latente.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 351	1 656		4 007
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 351</b>	<b>1 656</b>		<b>4 007</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		7		7
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 521	66	7 521	66
- Matériel de transport		1 702		1 702
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 462	8 232	10 810	12 885
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>22 983</b>	<b>10 007</b>	<b>18 330</b>	<b>14 659</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>25 333</b>	<b>11 663</b>	<b>18 330</b>	<b>18 666</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 548 062 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	15 970		15 970
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	192 875	192 875	
Charges constatées d'avance	19 336	19 336	
<b>Total</b>	<b>548 062</b>	<b>532 092</b>	<b>15 970</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients- Factures à établir	20 000
Divers Pds A Recevoir : Dreger	134 637
Remboursement Federation A Recevoir	7 325
<b>Total</b>	<b>161 961</b>

#### Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
LCL FONDS ECHUS PEA FC	3 699,59	11,14	10,67	39 468,37	
				<b>39 468,37</b>	

Expertise comptable  
  
**Auditoria**  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	187 632		141 011	46 621
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	136 236	132		136 368
<b>Total</b>	<b>323 868</b>	<b>132</b>	<b>141 011</b>	<b>182 989</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation			141 011	
Financières		132		
Exceptionnelles				

Provision sur les VMP selon valeur au 31/12/2019 : 132.45 euros de prov sur 2019

Reprise de la provision à hauteur des paiements de 2019 de M Dreger : 0 euros car pas d'encaissement sur 2019

Remboursement des parts de la SCI Maison Commune : la provision a été reprise pour 1.011 euros ainsi que la provision sur l'avance de trésorerie : 140.000 euros

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	863 812				863 812
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	934 085	-218 956			715 129
Excédent ou déficit de l'exercice	-218 956	218 956		60 778	-60 778
<b>Situation nette</b>	<b>1 578 941</b>			<b>60 778</b>	<b>1 518 163</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>1 578 941</b>			<b>60 778</b>	<b>1 518 163</b>

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	65 789	1 043			66 832
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>65 789</b>	<b>1 043</b>			<b>66 832</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation			1 043		
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 266 163 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 860	90 860		
Dettes fiscales et sociales	14 400	14 400		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	160 904	160 904		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>266 163</b>	<b>266 163</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Frs Fact Non Parvenues	27 874
Dettes provis. pr congés à payer	4 724
Charges sociales s/congés à payer	2 218
IJSS	61
<b>Total</b>	<b>34 877</b>



## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Const.Avance			
Mail Finance	1 089		
Neo Post	571		
Solutia	1 609		
Wolters	592		
Wolters	562		
Locam	10 291		
Locam	4 062		
Macif	560		
<b>Total</b>	<b>19 336</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et Produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	390	
Amortissements des immobilisations	310	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 456
<b>TOTAL</b>	<b>700</b>	<b>1 456</b>



## Autres informations

### Evènements postérieurs à la clôture

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
  - o La dépréciation des créances clients ;
  - o La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles ;
  - o La dépréciation des stocks ;
  - o Les impôts différés actifs ;
  - o L'estimation des passifs ;
  - o Les pertes d'exploitation future ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Les « covenants » bancaires ;
- Le coût du chômage partiel.

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés		3	3	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

## Autres informations

### Informations sur les dirigeants

---

### Rémunérations allouées aux dirigeants

Il n'y a pas de dirigeants rémunérés

### Engagements de retraite

---

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 66 832 euro

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 66 832 euro